



LA LICENCE ULM 2019

POURQUOI LA LICENCE ?

- Pour participer au développement d'une aviation sportive et de loisir accessible, riche et innovante basée sur la responsabilité, portée par la liberté
- Pour promouvoir la réglementation ULM en France et en Europe.
Le système déclaratif, la diversité et l'unité des 6 classes.
- Pour promouvoir la sécurité des vols et la formation sans augmenter la contrainte réglementaire
- Pour soutenir la pratique sportive
- Pour participer au développement de la vie fédérale, en aidant les clubs, les structures, les instructeurs, les bases ULM, les élus sur les terrains, dans les régions et au niveau national, les salariés du Siège, qui sont toutes et tous quotidiennement au service de notre passion
- Pour pérenniser les relations avec nos partenaires
- Pour faire découvrir notre passion au grand public
- Pour accéder à des produits d'assurances compétitifs et adaptés à nos besoins, conçus par des pilotes pour les pilotes
- Pour bénéficier des aides fédérales
 - aide Parachute de secours de 300 € pour le Paramoteur et 1 200 € pour les autres Classes. 500 € pour les clubs, pour le reconditionnement.
 - aide Sécurité / Kit balisage des terrains : 150 € pour un kit complet (balises et manche à air).
 - aide aux Jeunes de - de 25 ans : 400 € pour la formation + 150 € aux titulaires du BIA et j'usqu'à 1 525 € pour leur formation Instructeur.
 - aide aux enseignants : 458 € pour la formation pilote et 1 525 € pour la formation Instructeur.
 - aide aux structure de 40 € pour un vol d'initiation aux élèves inscrits à l'option BIA.



**6 classes, 1 200 structures,
800 bases ULM, 700 Instructeurs,
16 000 pilotes...**

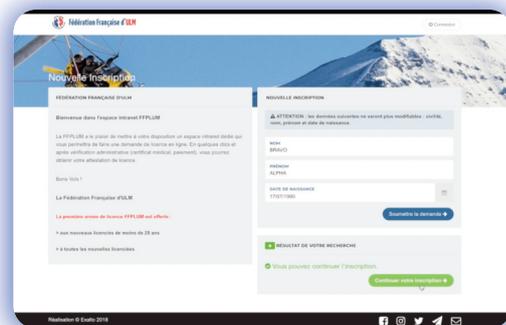
COMMENT SOUSCRIRE UNE LICENCE ?

- Se rendre sur le site de la Fédération www.ffplum.fr > dans **l'espace licencié**




- Vous pouvez également **remplir une version papier disponible au format pdf** sur le site ou auprès de la Fédération si vous en faites la demande

- Vous pouvez **regarder le tuto spécial licence** sur la chaîne de la Fédération



- **Pour une première licence, vous devez avoir un Certificat Médical de non contre indication à la pratique de l'ULM obtenu auprès d'un médecin généraliste datant de moins d'un an.** Le modèle type est sur le site de la Fédération. Pour les pilotes venant de l'avion, un certificat en cours de validité suffit. La licence peut être souscrite à partir du mois d'octobre (3 mois offerts)

- **Pour un renouvellement**, vous devez juste prendre connaissance du QS-Sport (Cerfa) qui est propre à l'ensemble des Fédérations sportives. Il est totalement anonyme, sous la seule responsabilité du pilote, et la Fédération n'en a aucune mémoire. Le renouvellement de la licence est possible à partir du mois d'octobre

- Si vous souhaitez soutenir la Fédération sans être pilote, souscrivez la licence "sympathisant"
- La licence comprend l'assurance juridique et le magazine fédéral ULM-Info

TARIFS LICENCE 2019



la première année de licence est offerte aux nouveaux licenciés de moins de 25 ans et à toutes les nouvelles licenciées !

Licence	Tarifs SAISON 2019 (incluant une assurance protection juridique et la revue ULM Info)
+ de 25 ans	75,89 €
- de 25 ans	48,84 €
Sympathisant	+ de 25 ans : 40 € - de 25 ans : 25 €

POURQUOI ET COMMENT S'ASSURER ?

- La Fédération est dans l'obligation de proposer à ses adhérents des assurances en cas de dommages occasionnés à des tiers (Responsabilité Civile), ainsi que de proposer une assurance garantissant les risques corporels.
- La Fédération s'est unie avec d'autres Fédérations aéronautiques au sein de l'Union des Fédérations Gestionnaires d'Assurance pour obtenir les meilleurs produits auprès des assureurs. Dans ce cadre, Air Courtage est le courtier fédéral. C'est une assurance conçue par des pilotes pour des pilotes.
- Il est cependant possible d'être licencié à la Fédération sans être assuré par le courtier fédéral même si les produits ont été élaborés au plus près de notre pratique.



NOUVEAUTÉS 2019

- Des prix optimisés et une présentation plus claire (voir le tuto assurance)
- Un nouvel espace licencié permettant de renseigner au mieux votre pratique
- La création d'une RC utilisateur spéciale instructeur
- La création d'une assurance casse aéronef au repos en tous lieux

LES CAS LES PLUS FRÉQUENTS

Instructeur : nous vous recommandons la **RC Utilisateur spéciale instructeur**, avec par ailleurs une IA (Individuelle Accident).

Élève : vous êtes assuré par le biais de votre instructeur (qui doit être licencié), nous vous recommandons une **IA**.

Propriétaires : pour votre Responsabilité Civile vous avez le choix entre la **RC Utilisateur** et la **RC Aéronef** ; nous vous recommandons par ailleurs une **IA** ; si vous ne volez pas ou que vous souhaitez souscrire votre RC plus tard dans l'année, nous vous recommandons de souscrire la RC aéronef en stationnement ; nous proposons par ailleurs une **Garantie Casse pour votre aéronef en tous lieux**, c'est une nouveauté 2019.

Pilotes sur machine du club ou de la structure : vous n'êtes pas propriétaire, vous volez sur une machine qui doit être assurée par ailleurs par le club ou la structure ; nous vous recommandons de souscrire une **IA**.

Attention : il ne s'agit ici que d'indications et des cas les plus usuels !

Pour des renseignements complémentaires : www.ffplum.fr

Rejoignez la Fédération ou Air Courtage !

TARIFS ASSURANCES 2019

Capital	Pilote	Passager
10 000 €	37 €	37 €
30 000 €	73,50 €	73,50 €
50 000 €	99,50 €	
75 000 €	189 €	
100 000 €	380 €	
150 000 €	496 €	
200 000 €	659 €	

Individuelle Accident (IA)

Individuelle Accident (IA) Pilote

Cette garantie est recommandée pour garantir vos propres dommages corporels, que vous soyez Pilote, Elève-pilote ou Instructeur.

Individuelle Accident (IA) Passager

Cette garantie est recommandée pour garantir les dommages corporels que votre passager pourrait subir : elle permet au pilote biplaceur de souscrire une garantie supplémentaire pour son passager sans désignation préalable.

Responsabilité Civile (RC) Utilisateur

Cette garantie RC Utilisateur est attachée au Pilote et permet de garantir les dommages occasionnés aux tiers quel que soit l'ULM piloté, dès lors que cet ULM est immatriculé en France ou dans un pays limitrophe à la France, à l'exception des principautés d'Andorre et de Monaco.

Date de souscription	Toutes Classes d'ULM					Paramoteur • Classe 1 Uniquement				
	Monoplace		Biplace		NOUVEAUTÉ 2019 Instructeur *	Monoplace		Biplace		NOUVEAUTÉ 2019 Instructeur *
	Avec * parachute	Sans parachute	Avec * parachute	Sans parachute		Avec * parachute	Sans parachute	Avec * parachute	Sans parachute	
Janvier	43 €	48 €	270 €	301 €	220 €	17 €	19 €	185 €	206 €	130 €
Février	41 €	46 €	261 €	291 €	205 €	15 €	17 €	177 €	197 €	120 €
Mars	39 €	44 €	252 €	281 €	190 €	14 €	16 €	169 €	188 €	110 €
Avril	37 €	42 €	244 €	272 €	175 €	12 €	14 €	160 €	178 €	100 €
Mai	36 €	41 €	235 €	262 €	160 €	11 €	13 €	152 €	169 €	90 €
Juin	35 €	39 €	227 €	253 €	145 €	10 €	11 €	143 €	159 €	80 €
Juillet	33 €	37 €	218 €	243 €	130 €	9 €	10 €	135 €	150 €	70 €
Août	32 €	36 €	210 €	234 €	115 €	8 €	9 €	126 €	141 €	60 €
Septembre	14 €	16 €	90 €	100 €	73 €	5 €	6 €	61 €	68 €	43 €
Octobre	11 €	12 €	67 €	75 €	55 €	5 €	6 €	45 €	51 €	32 €
Novembre	11 €	12 €	45 €	50 €	37 €	5 €	6 €	30 €	34 €	22 €
Décembre	11 €	12 €	22 €	25 €	18 €	5 €	6 €	15 €	17 €	11 €

* le tarif avec parachute est applicable uniquement aux propriétaires d'ULM ayant répondu "Oui" à la question "équipé d'un parachute de secours ?"

** RAPPEL : Pour que cette garantie vous soit acquise, il est OBLIGATOIRE que vos élèves soient licenciés à la FFPLUM dès le début de leur formation.

Responsabilité Civile (RC) Aéronef

La RC Aéronef est attachée à un ULM et permet de garantir les dommages occasionnés par cet ULM, aux tiers dès lors que les pilotes, élèves-pilotes et pilotes instructeurs sont licenciés à la FFPLUM. Les dommages matériels à l'aéronef demeurent toujours exclus.

Période de souscription	Monoplace		Biplace	
	Avec parachute	Sans parachute	Avec parachute	Sans parachute
Janv. - Mars	288 €	320 €	626 €	696 €
Avril - Juin	253 €	282 €	541 €	602 €
Juil. - Sept.	211 €	235 €	457 €	508 €
Oct. - Déc.	169 €	188 €	423 €	470 €

Tarif applicable pour chaque ULM.

Responsabilité Civile (RC) Aéronef en stationnement **NOUVEAUTÉ**

Toutes classes d'ULM
Monoplace ou biplace 5 €/ULM

Cette garantie concerne les propriétaires qui ne volent pas et qui n'ont pas souscrit de RC utilisateur ou de RC aéronef. Elle permet de garantir les dommages occasionnés aux tiers lorsque l'ULM désigné est au repos, en stationnement, moteur à l'arrêt. Les dommages matériels à l'aéronef demeurent toujours exclus. Si vous avez opté pour une RC utilisateur, et que vous avez déclaré vos ULM pour bénéficier de la RC aéronef au repos, ou pour une RC Aéronef, cette garantie est offerte.

Garantie Casse Aéronef au repos en tous lieux **NOUVEAUTÉ**

Elle garantit les dommages matériels accidentels que votre ULM pourrait subir lorsqu'il est stationné au sol, moteur arrêté, en tous lieux.

Exemples de tarifs Pour une valeur de 10 000 € = 121 € pour l'année
Pour une valeur de 40 000 € = 331 € pour l'année

Cette garantie est réservée aux propriétaires de Pendulaires, Multiaxes, Autogires et Hélicoptères ULM identifiés en France, ayant souscrit une assurance RC Utilisateur ou RC Aéronef auprès de la FFPLUM.

En vous connectant sur <https://ffplum.fr> vous connaîtrez votre tarif personnalisé



La notice d'information est téléchargeable sur www.ffplum.fr et sur votre espace licencié (menu document)



Fédération Française d'ULM
96 bis rue Marc Sangnier - 94700 Maisons-Alfort
01 49 81 74 43 - ffplum@ffplum.org - www.ffplum.fr
ORIAS n°18005543



Document non contractuel. Mandataire d'Intermédiaire d'Assurance, la Fédération Française d'ULM vous propose des produits d'assurance adaptés à vos besoins, via l'UFEGA (Union des Fédérations Aéronautiques Gestionnaire d'Assurance) en partenariat avec Air Courtage Assurances. Inscrit à l'ORIAS n°07 000 679 www.oriass.fr